



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL
Numéro du produit	54435
Synonymes; marques commerciales	PURE AUS LEMON MYRTLE OIL ORGANIC, LEMON MYRTLE OIL ORGANIC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Personal Care
--------------------------	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	54435

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	-----------

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	CITRAL, 4-ALLYLANISOLE, BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CITRAL		60-100%
Numéro CAS: 5392-40-5	Numéro CE: 226-394-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23-XXXX
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317		
4-ALLYLANISOLE		5-10%
Numéro CAS: 140-67-0	Numéro CE: 205-427-8	
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	
Classification		
Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410		
BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT		1-5%
Numéro CAS: 84775-80-4	Numéro CE: 283-909-7	
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411		

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

ANETHOLE		<0.1%
Numéro CAS: 104-46-1	Numéro CE: 203-205-5	
Classification		
Skin Sens. 1 - H317		
ISOPULEGOL		<0.1%
Numéro CAS: 89-79-2	Numéro CE: 201-940-6	
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
CITRONELLOL		<0.1%
Numéro CAS: 106-22-9	Numéro CE: 203-375-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453995-23-XXXX
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
CITRONELLAL		<0.1%
Numéro CAS: 106-23-0	Numéro CE: 203-376-6	
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

CITRAL (CAS: 5392-40-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 0.007 mg/l eau de mer; 0.001 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l Sédiments (eau douce); 0.125 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.013 mg/kg Sol; 0.021 mg/kg

CITRONELLAL (CAS: 106-23-0)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.14 mg/cm ² Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 0.14 mg/cm ² Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg
PNEC	eau douce; 0.00868 mg/l eau de mer; 0.00087 mg/l Sol; 0.0267 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 4 mg/l

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 45.8 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 161.6 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 29.5 mg/cm ² Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 27.5 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 47.8 mg/m ³ Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 13.8 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 29.5 mg/cm ²
PNEC	- eau douce; 0.0024 mg/l - eau de mer; 0.00024 mg/l - STP; 580 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.0256 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.00256 mg/l - Sol; 0.00371 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	229°C
Point d'éclair	> 96°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Densité relative	0.88 - 0.91
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
--------------------------------------	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Indéterminé.
------------------------	--------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.
-------------------------------------	--------------------

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 10 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 22 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 220,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion

Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

CITRAL

Toxicité aiguë - orale

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	6 800,0
Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ 6800 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	6 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	2 250,0
Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ 2250 mg/kg, Cutanée, Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	2 250,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante. Lapin

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

4-ALLYLANISOLE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ISOPULEGOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 940,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 940 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 940,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 3000 mg/kg, Cutanée, Lapin

CITRONELLOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 450,0

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Espèces	Rat
Indications (DL₅₀ orale)	DL ₅₀ 3450 mg/kg, Orale, Rat
ETA orale (mg/kg)	3 450,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	2 650,0
---	---------

Espèces	Lapin
Indications (DL₅₀ cutanée)	DL ₅₀ 2650 mg/kg, Cutanée, Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	2 650,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Lapin: Sensibilisant.

CITRONELLAL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2420 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ > 2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT)
- Cobaye: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

CITRAL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 4.6 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 6.8 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: 103.8 mg/l, Algues

4-ALLYLANISOLE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)	1
------------------------------	---

CITRONELLOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	LC ₅₀ , 96 heures: 14.6 mg/l,
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 17.5 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: 2.4 mg/l, Algues

CITRONELLAL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heure: 22 mg/l, Poissons
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heure: 8.7 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heure: 13.33 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

CITRAL

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 85 - 95%: 28 jours OECD 301C

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

CITRONELLOL

Persistence et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 80 - 90%: 28 jours OECD 301F

CITRONELLAL

Persistence et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 82%: 28 jour OECD 301B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

CITRAL

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable. FBC: 89.72,
Coefficient de partage	log Pow: 2.76

CITRONELLOL

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: 3.41

CITRONELLAL

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	log Pow: 3.62

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est partiellement soluble dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.
-----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Indéterminé.
-------------------------------	--------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
-----------------------------	---

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT 4-ALLYLANISOLE, BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT)
Nom d'expédition (IMDG)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT 4-ALLYLANISOLE, BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS 4-ALLYLANISOLE, BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT)
Nom d'expédition (ADN)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CONTIENT 4-ALLYLANISOLE, BACKHOUSIA CITRIODORA, EXT)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	<p>Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.</p> <p>Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.</p> <p>Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.</p> <p>Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.</p>
----------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

01/05/2018

Numéro de version

1.000

Numéro de FDS

54435

Statut de la FDS

Approuvé.

PURE AUSTRALIAN LEMON MYRTLE OIL

Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal